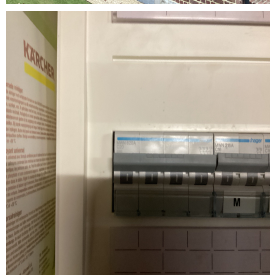


Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 04/2023/83666/01:1

DATE DU CONTRÔLE 05/10/2023 **AGENT VISITEUR** Mathieu Laixhay
ADRESSE DU CONTRÔLE Avenue de la Vecquée 11 - 5000 Namur **TYPE DE CONTRÔLE** Contrôle de conformité avant la mise en usage – nouvelle installation (6.4.)



› DONNÉES GÉNÉRALES

Adresse de l'installation Avenue de la Vecquée 11 - 5000 Namur
Type de locaux Unité d'habitation (maison)
Objet du contrôle limité à l'installation électrique photovoltaïque
Propriétaire Cj sprl
Responsable des travaux Tousselec
#TVA voir plan

› DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD) ORES ASSETS
Code EAN non communiqué
Numéro du compteur 4002597
Index jour/nuit 52147,3/
Type de coupure générale Disjoncteur
Câble compteur - tableau EXVB 4 x 10 mm²
Tension nominale de service 3x400V + N - AC
Courant nominal de la protection de branchement 30A

› CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position OK | **Nombre de tableaux** 1 | **Nombre de circuits** 1

Description tableau(x) voir plan(s) dans annexe(s)

Les fondations datent	D'avant le 1/10/1981	Dispositif différentiel de tête	ID - 40A - 300mA - type A - test OK
Type d'électrode de terre	Piquets	Dispositif différentiel supplémentaire	ID - 40A - 30mA - type A - test OK
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	7	Fixation/Etat/Détérioration matériel	OK
Conformité des liaisons équipotentielles et des PE	OK	Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles	OK
Test de continuité	Concluant	Protection contre les contacts directs	OK
Contrôle boucle de défaut	Concluant	Résistance générale d'isolement (M Ω)	17
Protection contre les contacts indirects	OK	Adéquation DPCDR – prise de terre	OK
		Adéquation protections surintensités – sections	OK

CONCLUSION : CONFORME

A la date du **05/10/2023**, l'installation électrique de **Avenue de la Vecquée 11 - 5000 Namur** est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Le prochain contrôle est à effectuer au plus tard avant le **05/10/2048**.

Le contrôle réalisé par **Certinergie** a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.
Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation sont (ou) ont été datés et signés.

Signature de l'agent

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 04/2023/83666/01:1

Rappel sur les prescriptions réglementaires :

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :

- d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;
- de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension soient en tout temps observés ;
- de conserver les documents, en ce compris le ou les rapports de contrôle, de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire ;
- de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant ;
- d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques ;
- de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique ;
- de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.
- si des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Une copie du rapport de contrôle, des schémas unifilaires et des plans de position signés sont conservés par l'organisme agréé précité pendant une période de cinq ans comme mentionné dans la sous-section 6.4.6.1. Durant la période précitée, le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique peut s'adresser à l'organisme agréé concerné pour obtenir un duplicata du rapport de contrôle, des schémas unifilaires et des plans de position signés. La délivrance d'une copie du rapport de contrôle, des schémas unifilaires et des plans de position signés peut être soumise au paiement d'une rétribution dont le montant est fixé par l'organisme agréé.

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 04/2023/83666/01:1

> CONTRÔLE DE L'INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE

Le dossier administratif de l'installation photovoltaïque comprend

le schéma unifilaire de l'installation - le schéma de position ou un document écrit complété de photos décrivant l'installation - les notices d'utilisation de l'installation qui ne sont pas jointes au dossier mais disponible sur place - les consignes de sécurité relative à l'installation qui ne sont pas jointes au dossier mais disponible sur place

Nombre de panneaux solaires photovoltaïques 15

Puissance de crête totale des panneaux solaires photovoltaïques (Wc) 5850

Nombre d'onduleurs 1

Caractéristiques onduleur (type, numéro de série, Pac max) Hpt4000;t40080a122400008;4000

Adéquation panneaux photovoltaïques - onduleur(s) / Tension - courant OK

Correspondance installation électrique, schémas et plans OK

Raccordement compteur d'énergie verte Pas présent

Matériel et mesures de protection appropriés aux influences externes OK

Présence en tête d'installation d'un dispositif différentiel-résiduel de $I_{\Delta} \leq 300\text{mA}$ OK

Présence en tête de l'installation photovoltaïque d'un dispositif différentiel de type A et de $I_n \geq 40\text{A}$ (ce DPCDR pouvant être identique à celui mentionné au point précédent) OK

Protection contacts directs et indirects OK

La protection contre les surintensités OK

Choix des dispositifs de protection et de surveillance OK

Présence et placement de dispositifs adaptés de sectionnement et de commande OK

Repérage des conducteurs DC et des conducteurs AC OK

Identification des circuits, des dispositifs de protection contre les surintensités, des interrupteurs, bornes,... OK

Connexions des conducteurs OK

Mise à la terre du cadre métallique des modules et leurs structures OK

Accès équipements OK

Placement des panneaux d'avertissement, des dangers et des indications "Ne pas déconnecter en charge" et "Installation électrique toujours sous tension" OK

Absence de dommages visibles OK

Continuité PE OK

Résistance d'isolement de la partie AC (M Ω) 17

Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω) 7

Test des dispositifs différentiels OK

Déclenchement des dispositifs différentiels via la création d'un courant de défaut OK

Protection contacts indirects par coupure automatique de l'alimentation OK

Sectionnement automatique par manque de tension du réseau en moins de 5 secondes OK

La production photovoltaïque ne réalimente pas le réseau tant que la tension de ce dernier ne réapparaît pas OK

L'installation photovoltaïque à basse tension est

CONFORME

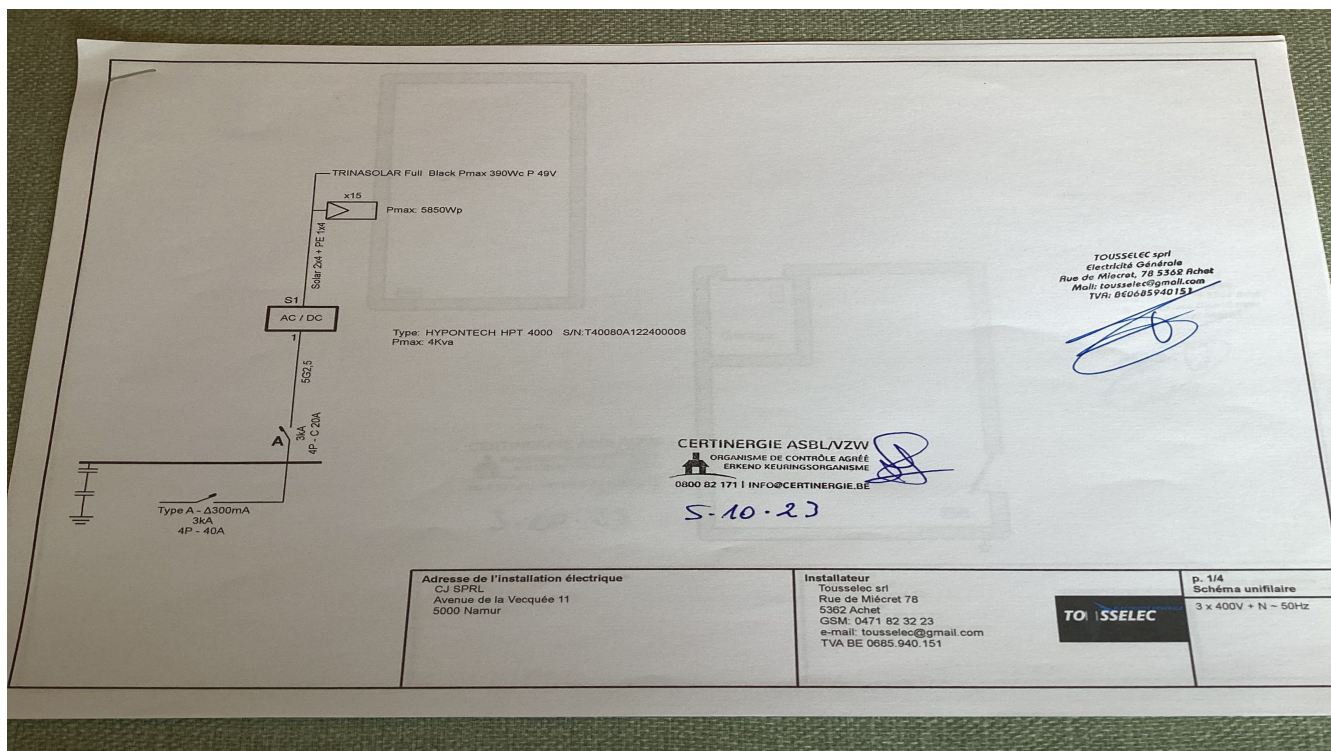
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

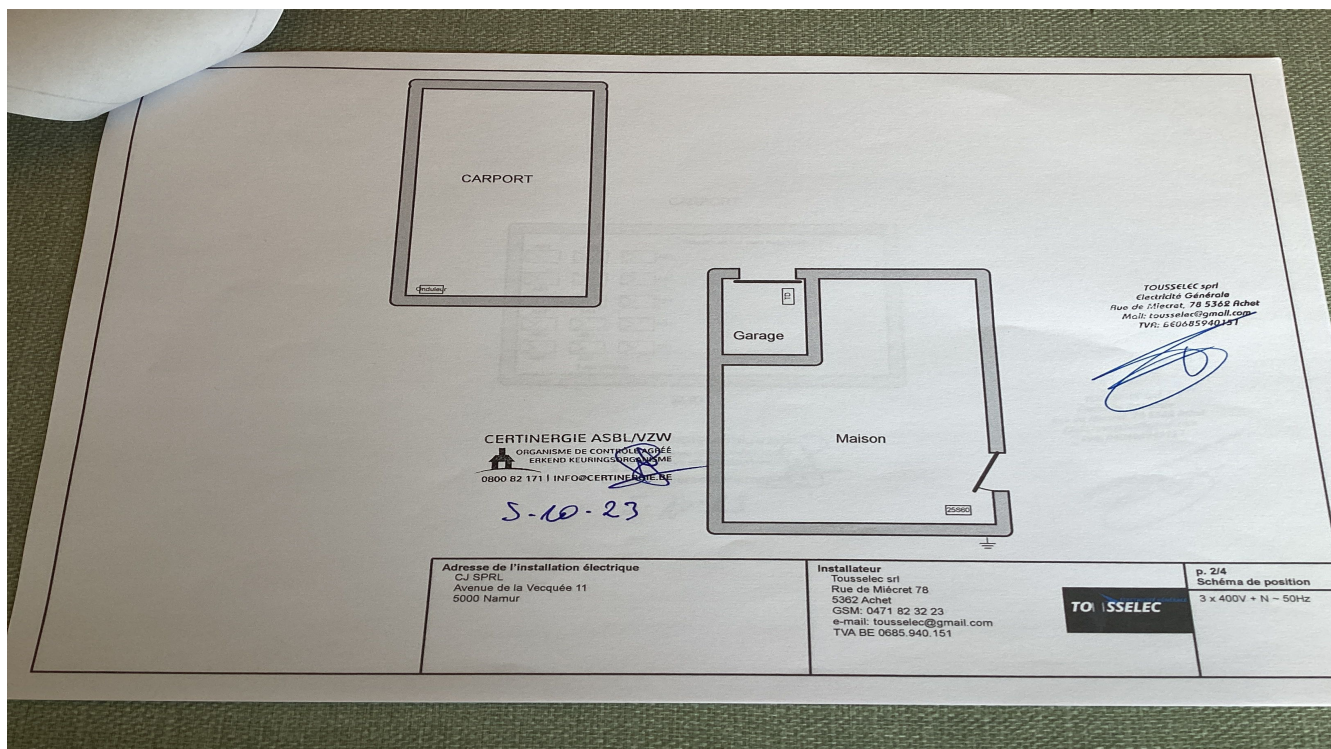
RÉF. 04/2023/83666/01:1

ANNEXES

Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation



Plan(s) de position de l'installation



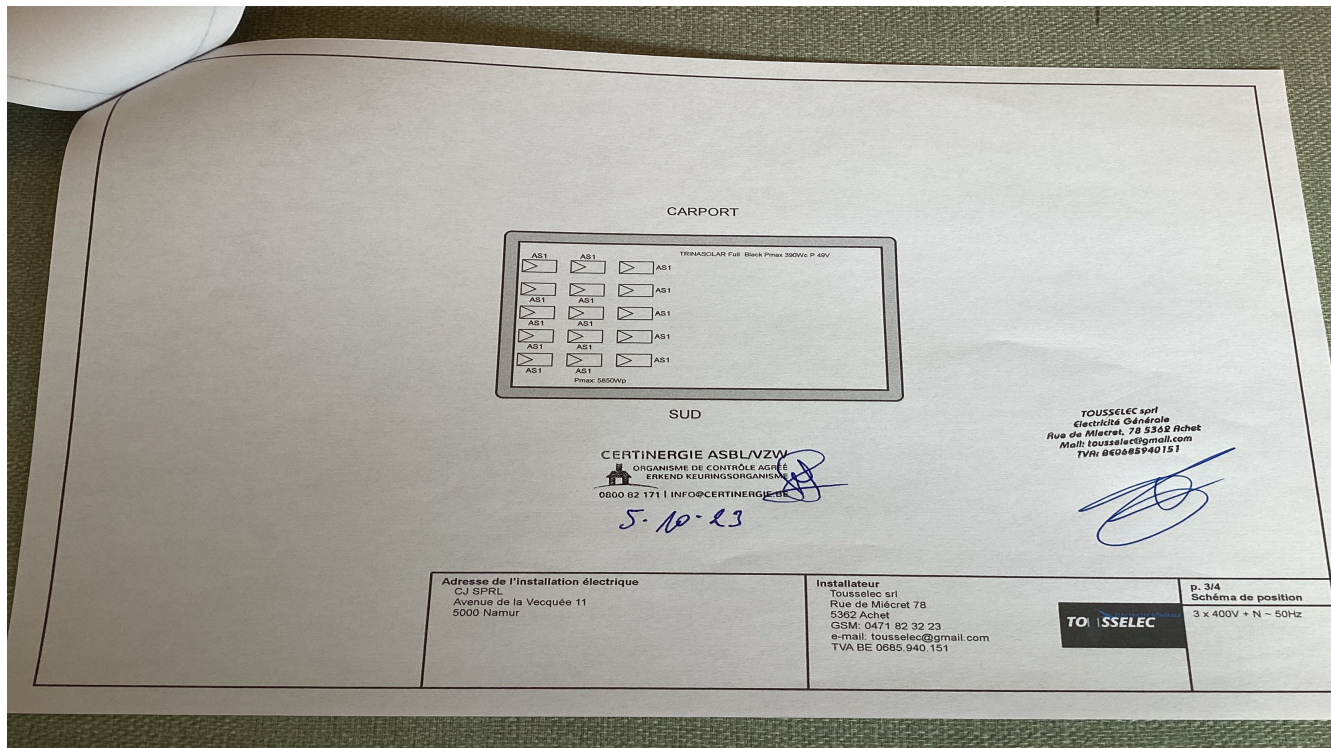
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 04/2023/83666/01:1

ANNEXES

Plan(s) de position de l'installation



Autre(s)

